



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CIL St ROCH

Samedi 14 Mars 2015

Centre aéré « leï Platano »

ACCUEIL – EMARGEMENT

49 adhérents sont présents et 20 représentés.

Le quorum est atteint pour tenir l'Assemblée Générale, avec la participation de :

Monsieur Jean-Michel HUGUET, 1^{er} Adjoint qui représente Monsieur Robert BENEVENTI, excusé.

Madame Geneviève BARBIER, 6^{ème} Adjointe déléguée aux CIL des quartiers Ouest

Monsieur Antoine VACCARO, Conseiller Municipal

Monsieur Pierre Marie GASQUY, Secrétaire du Cabinet de Monsieur Le Maire

La Présidente Mady LEGER souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour leur présence.

Elle ouvre l'assemblée générale en remerciant M. Jean-Michel HUGUET, Adjoint au Maire, qui représente Monsieur BENEVENTI, retenu par une réunion pour les élections départementales ; Mme Geneviève BARBIER, Adjointe aux CIL et M. Pierre-Marie GASQUY, Secrétaire du Cabinet du Maire qui prendra des notes pour le compte rendu mairie.

Le Trésorier Fabien DEGRANGE précise que: nous sommes une centaine d'adhérents du CIL Saint Roch en 2014, 49 personnes sont présentes et 20 adhérents ont remis leur pouvoir en faveur de certaines de ces personnes, toutes sont à jour de leur cotisation.

Il précise que 4 nouveaux adhérents du quartier nous ont rejoints ce jour et les remercie de leur confiance. Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut valablement se tenir et la Présidente déclare la séance officiellement ouverte.

RAPPORT MORAL de La PRESIDENTE

Madame LEGER commence par remercier :

Tous les membres du CA pour leur engagement bénévole et leur précieux soutien,

M. Peter KOSEL pour l'aide qu'il apporte encore cette année pour la réalisation du diaporama,

Mme Geneviève. BARBIER, adjointe aux CIL, qui joue pleinement son rôle d'intermédiaire entre le CIL et les services municipaux.

Elle rappelle que le CIL a un rôle consultatif et non pas décisionnel.

C'est la Mairie d'OLLIOULES qui prend la décision de faire ou de ne pas faire.

De nombreux habitants du quartier pensent, souvent de bonne foi, que telle ou telle chose ne s'est pas faite à cause de la défaillance du CIL.

Le rôle de la Présidente est, d'informer, d'alerter, de solliciter telle ou telle intervention, mais elle n'a aucun pouvoir de décision.

Elle fait donc appel à la compréhension de chacun et précise que les membres du conseil d'administration du CIL St ROCH sont tous des bénévoles et qu'on progresse mieux par le dialogue plutôt que par l'affrontement ou l'agressivité.

Madame Mady LEGER rappelle le but du CIL :

Améliorer le cadre de vie des habitants du quartier,
Etre l'interlocuteur entre les adhérents et la mairie,

Etre le représentant de l'intérêt général auprès de la municipalité

Madame LEGER présente ensuite les actions du CIL Saint Roch au cours de l'année 2014 :

- La fête des voisins a eu lieu le 22 mai 2014.
80 personnes y ont participé ; l'ambiance était conviviale, le DJ a passé tous les styles de musique qui convenaient aux différentes catégories d'âge présentes et chacun a pu danser
- Le repas paëlla a eu lieu le 27 septembre 2014.
40 personnes y sont venues ; la paëlla a été préparée par Monsieur Jean-François QUIN.
Le soleil était au rendez-vous ; Monsieur BAUMAN, nouvel adhérent avait apporté son accordéon et nous avons dansé.
- La décoration du sapin de Noël par les enfants du quartier a attiré une quarantaine de personnes, grands et petits ont eu la surprise de voir arriver le père Noël avec Patricia, adhérente du CIL, sur leur grosse moto...

La présidente et les membres du Bureau et du Conseil d'Administration se sont réunis une dizaine de fois dans l'année, et quelques uns ont participé à différentes réunions organisées en mairie, notamment sur des questions de sécurité.

De nombreux travaux ont été réalisés par la municipalité en 2014 et jusqu'au début du mois de Mars de cette année, qui seront détaillés au cours du diaporama.

Avant cette présentation, la Présidente du CIL évoque le renouvellement du Conseil d'Administration :

- Deux départs : Messieurs Antoine VACCARO et Rémy MALESZKA
- Une arrivée : Monsieur Thierry ALBERT.
- Monsieur SCHWARTZ ayant accepté de faire une dixième année, le nombre d'administrateurs du CIL St ROCH passe donc de 10 à 9, mais les statuts nous permettent d'aller jusqu'à 12 membres.

Madame Mady LEGER fait donc appel à toutes les bonnes volontés, y compris parmi les résidents des HLM St ROCH, pour venir renforcer l'équipe actuelle.

Elle invite les adhérents à se manifester rapidement.

. Pour contacter le CIL :

- par courrier : C.I.L. St Roch
Hôtel de Ville CS 40108 83190 OLLIOULES CEDEX
- par internet : cil-st-roch@laposte.net
- par téléphone : Présidente - Mady LEGER au 06 03 16 50 67
: Secrétaire - Annie BOSSI au 06 84 14 19 76
: Trésorier Fabien DEGRANGE au 06 04 41 17 20

Madame LEGER donne la parole à La Secrétaire du CIL St ROCH, Madame Annie BOSSI, pour soumettre au vote son rapport moral et rappeler l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le rapport moral de La Présidente ne faisant l'objet d'aucune remarque ou objection, celui-ci est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

La suite de l'ordre du jour est précisée par la Secrétaire :

- Le rapport financier du Trésorier
- Le quitus aux Administrateurs
- Le point sur le Tiers sortant rééligible : Remi Maleszka et Antoine Vaccaro qui ne se représentent pas, Guy Schwartz qui renouvelle sa candidature

- Approbation de la candidature de Monsieur Thierry ALBERT au CA
- La modification des articles 1 et 7 des statuts et les habilitations bancaires
- Le diaporama de l'année 2014
- Les questions diverses à l'initiative des participants
- La clôture de l'AG par Monsieur Jean-Michel HUGUET
- Le verre de l'amitié offert par le CIL.

La parole est donnée au Trésorier, Monsieur Fabien DEGRANGE, qui présente son rapport financier.

RAPPORT FINANCIER du TRESORIER

Après présentation des comptes de l'exercice 2014 par Fabien DEGRANGE, Trésorier du CIL, le rapport financier est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

Il est donné quitus aux Administrateurs.

ELECTION AU CONSEIL D ADMINISTRATION

Le tiers sortant rééligible est composé de Messieurs Antoine VACCARO, Rémi MALESZKA et Guy SCHWARTZ. Les deux premiers ayant exprimé le souhait de ne pas se représenter, Monsieur SCHWARTZ est réélu à l'unanimité.

La candidature de Monsieur Thierry ALBERT, domicilié chemin Les Vergers de Saint ROCH, est soumise à la ratification de l'AG et validée.

La composition des 9 membres du Conseil d'Administration du CIL St ROCH est en conséquence la suivante : Thierry ALBERT, Annie BOSSI, Fabien DEGRANGE, Marie-Hélène HEMON, Maddy LEGER, Bernard MICAELLI, Annie REMONTE, Guy SCHWARTZ et Corinne TURPIN.

Les 3 membres du bureau de l'association (Président, Secrétaire et Trésorier) seront élus lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration du CIL St Roch, conformément à l'article 7 des statuts.

MODIFICATION des STATUTS

Article 1 : A la demande de la préfecture, les statuts doivent être modifiés pour clarifier les choses au niveau de l'adresse postale du siège de l'association.

En effet, l'adresse du siège est celle d'Antoine VACCARO, l'ancien président.

Mme LEGER, la nouvelle présidente, n'a pas été enregistrée par la préfecture comme l'interlocuteur du CIL.

Pour le courrier, il n'est pas pratique de changer l'adresse du siège chaque fois que son (sa) président(e) change.

Il est donc proposé de remplacer l'article 1 des statuts :

« Le siège social est au domicile du Président » par le texte suivant :

« Le siège social est à la Mairie d'OLLIOULES dont l'adresse postale est la suivante :

- **CIL Saint ROCH**
Hôtel de Ville
CS 40108
83191 OLLIOULES CEDEX »

La modification de l'article 1, est approuvée à l'unanimité.

Article 7 : Fonctionnement du Conseil d'Administration

« Le CA choisit parmi ses membres les membres un bureau composé d'au moins : un président, un secrétaire, un trésorier ».

La modification consiste à rajouter :

« il peut désigner des adjoints au (à la) président(e), au (à la) secrétaire, au (à la) trésorier(e) »

La modification de l'article 7, est approuvée à l'unanimité.

Habilitation bancaire : c'est Antoine VACCARO qui est toujours signataire des chèques, il convient de remplacer cette accréditation par le nom de la nouvelle Présidente, Mady LEGER.
Monsieur Fabien DEGRANGE, Trésorier, est habilité à faire fonctionner tous les comptes ouverts au Crédit Agricole.

La modification ci-dessus de l'habilitation bancaire est approuvée à l'unanimité.

DIAPORAMA de L'ANNEE 2014

Monsieur Guy SCHWARTZ présente et commente le diaporama.

Il couvre la période de Mars 2014 à Mars 2015 et se décompose en trois parties :

1° Les travaux réalisés dans le quartier.

- A proximité du Centre Aéré, rénovation du **Moulin de Palisson**, avec la présence d'un gardien, Monsieur Charles LEBON, aidé par son épouse Gisèle.
Les horaires de visite sont fixés du :
Mardi au vendredi de 11 heures à midi et de 17 à 18 heures, et le samedi de 11 heures à midi.
Fermé le samedi après-midi, dimanche et lundi.
Possibilité de visiter en-dehors de ces horaires, en réservant préalablement auprès du Secrétariat de la Mairie ou du GRPO (Groupement de Recherche du Patrimoine Ollioulais).

Les résidents du quartier Saint ROCH peuvent profiter de ces visites, qui sont gratuites.
Depuis l'ouverture au Public du Moulin en Juillet 2013, on comptabilise plus de 4000 visiteurs en 18 mois ! C'est une belle attraction pour le quartier.

Par ailleurs, le Moulin est devenu un outil pédagogique pour les enfants :

Démonstration de travaux de jardinage, apiculture, taille des oliviers, récolte des olives...
Les écoles fréquentent également le site :
M. LEBON a aménagé un potager où les enfants peuvent voir leurs plantations pousser et il a fait pousser du blé, cultivé à l'ancienne à l'aide de machines d'époques.
Des fleurs multicolores égayent le site.

Quant à l'intérieur du moulin, c'est un véritable musée : outils anciens, matériel agricole, le mécanisme du moulin sera rénové au cours de l'année 2015 et M. LEBON a bon espoir de faire fonctionner le moulin comme au siècle dernier.
Des ruches complètent le tableau du site. La population et les touristes sont heureux de pouvoir visiter ce site. D'autant que M. LE BON est intarissable sur la les moissons à l'ancienne.

Le moulin devrait être remis en état complet de fonctionnement d'ici à la fin de l'année 2015.

- les murs des transformateurs EDF chemin de Saint pierre et square Marius CORSIA ont été repeints par les services techniques de la mairie (photos avant-après) et cela a grandement amélioré l'image du quartier.
Nous remercions Monsieur le Maire, via son représentant, pour cette réalisation. M. HUGUET précise qu'EDF-GDF a été contacté pour cette « remise en propreté ». Ils ont refusé de le faire eux-mêmes, mais ne se sont pas opposés à ce que la commune le fasse, à ses frais. Lorsque les sites sont tagués, ils sont repeints rapidement pour le confort des résidents et le « visuel » du quartier.
- Le STOP, situé à l'angle du chemin d'entre les Horts et le chemin des Vergers de Saint Roch a été refait : un dos d'âne ou « passage piéton surélevé » y a été réalisé.
Cela oblige les conducteurs à ralentir, mais ils ne s'arrêtent toujours pas au stop.
Un débat s'engage sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer la sécurité des véhicules qui sortent des vergers de Saint Roch.
L'utilité du dos d'âne et/ou de la ligne de stop est évoquée, les usagers ne s'arrêtant que rarement (une

voiture sur 10), ils ralentissent juste par rapport au dos d'âne...

Mme ALBERT qui habite la maison juste à ce niveau là le confirme. Elle dit que le panneau STOP est trop en amont de la ligne, et que les conducteurs pensent qu'il faut s'arrêter sur le dos d'âne, donc devant le panneau.

M. COGET demande si un radar à alimentation solaire ou un panneau pédagogique pourrait être mis en place ?

M. HUGUET intervient pour rappeler que le Code de la Route dit que l'arrêt est obligatoire sur la ligne de STOP.

Les roues du véhicule doivent s'immobiliser avant que celui-ci ne reparte.

Avant la création du dos d'âne, les véhicules ne s'arrêtaient pas du tout.

Des patrouilles de la police municipale contrôlent et verbalisent régulièrement à cet endroit mais elles ne peuvent pas opérer là en permanence.

Il y a 19 CIL à Ollioules, on ne peut pas installer des panneaux et/ou des radars dans chaque quartier cela serait bien trop onéreux. Il en va de la responsabilité des habitants du quartier de faire passer le mot sur le respect du Code de la Route.

- L'espace vert sur le trottoir à côté du STOP a été remis en plantation avec des végétaux peu gourmands en eau. Les riverains remercient la mairie pour cette nette amélioration.

- Nettoyage du bassin chemin du Mail :

Le bassin a été vidé (les poissons mis de côté), nettoyé et la tonnelle repeinte.

Une riveraine du bassin, demande si on ne pourrait pas le vider l'été pour éviter les moustiques, ou traiter pour démoustication.

M. HUGUET répond : la pompe qui était en place a été démontée. Une tranchée plus grande a été réalisée et une pompe neuve avec un débit plus important et une programmation a été installée.

Cela devrait éviter la prolifération des moustiques, du fait de l'écoulement plus rapide de l'eau.

Par ailleurs, Ollioules n'est pas répertoriée à l'heure actuelle pour la présence du moustique Tigre, il n'y a donc pas d'urgence à démoustiquer.

Le danger de ce traitement étant que d'autres espèces, notamment les abeilles ou les cigales, seraient irrémédiablement touchées. Les nénuphars et les algues qui avaient proliférés ont été réduits. Les poissons vont être remis dans le bassin : ils mangent les moustiques. Si un Ollioulais était touché par la maladie transmise par le moustique Tigre, les mesures seraient prises par les services sanitaires.

Pour rappel, il faut éviter que l'eau stagne chez soi. A chaque pluie il faut évacuer l'eau pour qu'il n'y ait pas de lieu de ponte pour les moustiques.

- La borne à incendie à quelques mètres de là : elle a été changée et le socle a été refait également.

2° Les points d'amélioration

- Les bornes souples mises en place au niveau du petit rond point de La Castellane, sur le Chemin de Saint Roch, se sont avérées très utiles car plus aucun véhicule n'évite le rond point en faisant un « tout droit ». Par contre, certains riverains en ont démonté, qui devaient les gêner pour manœuvrer... Les plots restants sont très abîmés, même si la mairie en a déjà remplacé plusieurs. M. HUGUET répond qu'en effet la mairie veut garder les quartiers « propres », mais cela a un coût. Le passage de la benne à ordures est difficile à cet endroit et cela « frotte », mais l'incivilité de quelques automobiliste est malheureusement récurrente...

- Chemin de Vannelle : la tour ancienne située sur la propriété de Monsieur CECCHI est très abîmée. Il faudrait qu'elle soit restaurée mais M. CECCHI ne peut pas le faire dans l'immédiat pour des raisons financières.

C'est dommage pour l'image du quartier car le chemin piétonnier est très fréquenté, notamment par les touristes qui vont visiter le moulin de Palisson.

M. HUGUET intervient : les services techniques effectueront une visite des lieux pour s'assurer qu'il n'y a pas de danger de voir des pierres tomber sur des passants (la responsabilité personnelle de Monsieur CECCHI serait alors engagée et en aucun cas celle de la commune pour défaut de sécurité.)

- Les passages piétons ont été repeints (photos avant-après), sauf celui du sentier piétonnier au niveau du chemin de Vannelle qui a été oublié...
- Parc de la Fraternité : des véhicules stationnent le dimanche devant les grilles d'accès au parc de manière anarchique, empêchant l'accès des véhicules de secours en cas d'accident.
Il faudrait peut-être mettre un panneau interdiction de stationner sur les grilles.
M. HUGUET répond que la police recevra pour consigne de verbaliser pour dissuader ce comportement, la question sera évoquée avec Monsieur le Maire.
- Elagage des arbres dans le quartier. Square Marius Corsa, Chemin d'Entre les Horts
- M. PAIN dans un premier temps avait refusé l'élagage des mûriers du square parce que les ballons tombaient dans son jardin, de plus les jeunes venant le soir, jouer au foot étaient bruyants et les arbres atténuait le tapage. Depuis que le square est fermé le soir, la tranquillité est revenue et M. PAIN avait sollicité la taille des mûriers qui lui cachaient le soleil et dont les fruits tâchaient son mur (photos avant-après).
L'élagage des arbres a également été réalisé dans tout le quartier (photos des différentes opérations).
- Chemin entre les Horts : les racines des micocouliers abîment les trottoirs et attaquent même les murets des propriétés.
M. FLESSL, riverain, confirme que son muret est fissuré en plusieurs endroits.
Idem chez d'autres personnes dont Monsieur MENEGOLLA CANILLOS et GRAZIANI qui retrouvent même des racines dans leur vide sanitaire.
Par ailleurs, les feuilles de ces arbres ont joué un rôle important lors des intempéries de l'automne dernier : la grêle a cassé les branches et les feuilles se sont accumulées sur les bouches d'égout, empêchant l'évacuation de l'eau.
M. HUGUET explique : ces arbres n'ont pas été plantés assez profond, c'est pourquoi leurs racines affleurent et détruisent tout.
De plus ils ont bénéficié pendant plusieurs années d'un arrosage automatique, d'où leur taille imposante après 15 ans.
Une réflexion a déjà été menée à propos des problématiques liées à la présence de cette essence, plantée lors de la création du lotissement Saint Roch.
Par ailleurs, sur le trottoir du côté sud du chemin, ils empêchent le passage d'une poussette ou d'un fauteuil roulant.
Aujourd'hui, il est question de demander aux riverains immédiats et aux adhérents du CIL qui représentent tous les habitants du quartier leur accord pour abattre ces arbres, gênants, du côté nord.
Des carottages pour enlever les souches et grosses racines seront effectués et une espèce à racine plongeante pourrait être plantée comme des troènes par exemple ...
Après débat, la majorité vote pour l'enlèvement des micocouliers et leur remplacement par des arbres plus adaptés...
- Madame MINET demande si les arbres seront régulièrement taillés.
Madame BARBIER répond par l'affirmative.
- Les toutounets sont détériorés au niveau HLM, le capot de protection a disparu. On constate aussi une absence d'approvisionnement.
Monsieur BANULS signale que les sachets sont déposés dans les poubelles privées.
Monsieur HUGUET propose de faire un point complet de la situation et Monsieur SCHWARTZ se porte volontaire pour participer à cette étude.

3°Les inondations du 19 Septembre 2014

- Le chemin de la Burlière : un poteau téléphonique y est implanté, ce qui contribue au freinage de l'eau qui vient de l'allée Marguerite et du stade lors des grosses intempéries.
C'est un torrent qui se déverse sur le chemin de La Burlière en contrebas.
Le garage de M. Thierry MANCHIA a ainsi été sévèrement inondé en septembre. Y aurait-il la possibilité d'agrandir le « caniveau » et/ou les buses ?

Un dégagement des obstacles dans les caniveaux (poteau coupé, ancrage pour câble de poteau électrique), un curage du sable et des végétaux ainsi qu'un agrandissement du calibre des caniveaux sont nécessaires. Monsieur HERMITTE, Directeur des Services Techniques, s'est rendu sur place et a constaté qu'il était possible de creuser sur encore 15 à 20 centimètres. Les zones où le goudron est abîmé seront réparées. M. Thierry ALBERT, intervient : La météo ces dernières années n'est pas favorable, il faut donc tailler les arbres pour éviter les engorgements au niveau des buses de pluvial. A noter que le chemin de La Burlière est désormais régulièrement entretenu et n'est plus laissé à l'abandon.

- Chemin de la Noria : après les intempéries de septembre, les riverains ont demandé à la mairie de réaliser un dos d'âne afin d'empêcher l'eau descendant de la Castellane d'envahir leurs jardins. La commune a été très rapide à réagir et le dos d'âne a été créé et a prouvé son efficacité lors de la dernière grosse pluie, l'eau étant déviée vers le canal. Par contre le passage est problématique pour un véhicule léger car le bas de caisse frotte le sommet du dos d'âne.
La raison en est : les roues avant se retrouvent en contre bas quand les roues arrière n'ont pas encore franchi l'obstacle. Il est proposé de rallonger le dos d'âne.

- Chemin des Vergers de Saint Roch :
Auparavant seule la propriété de M. COSTE était touchée lors des grosses pluies, désormais le problème s'est élargi aux autres propriétés du quartier.

Les inondations risquent de devenir régulières.

Le 19 septembre, un phénomène inhabituel de grêle a déchiqueté les feuilles et cassé les branches des arbres, associé à de très fortes pluies, l'eau n'a pu s'évacuer par les caniveaux ainsi bouchés et s'est engouffrée dans les pentes, notamment aux Vergers de Saint Roch. Les services techniques de la ville ont été réquisitionnés toute la journée et toute la nuit pour intervenir en centre ville et dans les quartiers. Les habitants de Saint Roch ont également été touchés. Le CIL a été saisi pour relayer (via Mme BARBIER) vers le maire les problèmes subis par les riverains des Vergers de Saint Roch.

Une réunion sur place avec des techniciens de la mairie a eu lieu le 21 Janvier 2015 pour envisager des travaux d'amélioration :

- Il faudrait revoir le réseau pluvial du chemin de la Castellane car il n'y a pas d'avaloir et la pluie non canalisée arrive sous forme de torrent boueux au rond point de St Roch.
- Le réseau d'assainissement est-il bouché par les racines des micocouliers ? Une inspection sera réalisée par le service assainissement TPM

- Mme TONINI-BOSSI intervient pour dire que le camphrier qui se trouve à côté du canal des arrosants possède de très grosses feuilles qui sont hachées par les fortes pluies, les grilles se bouchent empêchant l'eau de s'évacuer. L'eau monte et arrive en vague pour inonder les jardins.

La martelière (vanne ?) ne peut-elle pas être fermée l'hiver et ré-ouverte l'été pour éviter cet inconvénient.

Monsieur HUGUET explique que le canal ne dépend pas de la Mairie mais de l'ASA . Il va voir avec Mr Edmond FENOUILLET si certaines martelières ou grilles peuvent être retirées.

Mme Rosina BRUNET déclare qu'elle reçoit chez elle toutes les eaux pluviales des chemins en amont de sa maison. D'autre part, lors des fortes pluies, elle a constaté des difficultés d'évacuation des eaux usées de la salle de bains et des WC .

Monsieur Huguet pense qu'il doit s'agir d'un problème d'assainissement, à vérifier.

Monsieur SCHWARTZ fait ensuite défiler sur le diaporama les photos de la fête des voisins du 23 MAI 2014, la paëlla du 27 septembre 2014 et enfin la décoration du sapin de Noël le 20 Décembre 2014. .

Le diaporama se termine et le bureau remercie les représentants de la municipalité ainsi que l'assistance de leur écoute.

5° Questions diverses

- M. FREJAVILLE habite à côté du centre aéré et se plaint que des jeunes viennent le soir écouter de la musique très forte dans les voitures, ils jouent au ballon et trafiquent probablement des substances hallucinatoires...
Une altercation a eu entre eux et moi, la bagarre n'était pas loin.
M. HUGUET répond que pour ce genre de problème, il faut immédiatement contacter la LVP (Ligue Varoise de Prévention) au 04.94.06.27.15.
Ces 3 Médiateurs sont formés à intervenir auprès des jeunes, entre autre.
Tous les lundis ils assistent à un conseil sur la délinquance en mairie. En cas de nécessité, celle-ci demandera aux forces de l'ordre d'organiser des rondes.
- M. ALBERT, des Vergers de Saint Roch demande quelles sont les obligations en matière d'entretien des terrains agricoles en jachère : désherbage, débroussaillage, brûlage, etc...
En effet, le propriétaire de ce terrain brûle des végétaux issus de son exploitation professionnelle et des matières plastiques.
M. HUGUET répond : les terrains agricoles, même non plantés ont l'obligation d'être entretenus. Il faut faire remonter cette information en mairie. Quand au brûlage, un zonage est fait sur la carte communale : Vert, on peut brûler avec autorisation de la mairie, Rouge, c'est interdit. En cas de non respect, avertir la mairie qui verbalisera.
- M. HUGUET rappelle qu'une déchetterie pour végétaux existe sur la commune. La mairie demandera à ce qu'elle soit ouverte le week-end. Actuellement un ramassage à domicile est organisé par la ville, mais cela a un coût non négligeable.
Les habitants peuvent également apporter leurs déchets verts à la déchetterie de Lagoubran, gratuitement avec leur carte délivrée par la mairie.
- M. LIBEYRE a eu une altercation avec des cyclistes sur le chemin piétonnier le long du canal car ils n'avaient rien à y faire, étant donné l'interdiction de circuler avec un véhicule. Les cyclistes avançant le prétexte qu'il n'y avait aucun panneau... Il est envisagé de rajouter un panneau « Interdit aux deux roues » ou précisant « chemin piétonnier »
Il signale, en outre, qu'il y a très peu d'emplacements pour se garer chemin de Vannelle et propose de créer quelques places de parking chemin du Mail.
- Madame GAYTTE demande qu'au niveau du petit escalier de 3 marches qui descend du chemin Coste Floride sur le chemin Saint ROCH, le goudron du trottoir du chemin St Roch soit aplani au niveau de la marche la plus basse, car il est en pente ; Il faut donc reprendre le trottoir à cet endroit et réparer l'escalier. Monsieur HUGUET répond que le technicien voirie va étudier la question.
- Monsieur CHUETTE et Madame TONINI BOSSI signalent que le rond point de Vannelle est souvent coupé et ils proposent de prolonger la jardinière ou de rajouter des bornes souples, comme celles du rond-point de La Castellane.

Les questions diverses étant épuisées, M. HUGUET termine sur le sujet des CIL : il n'y a pas d'obligation d'organiser des Comités d'Intérêt Locaux pour les communes de moins de 20 000 habitants, mais M. le Maire souhaite établir de bons contacts avec la population Ollioulaise, ce qui fonctionne très bien.

Le quartier Saint Roch est très agréable, il reflète la douceur de vivre à Ollioules.

Madame la Présidente clos la séance à 13H00 et propose le verre de l'amitié.

L'Assemblée Générale du CIL St Roch est clôturée vers 13H00 par le verre de l'amitié.

Approbation du Compte-rendu
de l'Assemblée Générale Ordinaire du CIL Saint ROCH

Fait à OLLIOULES le 14 Mars 2015,

La Présidente

La Secrétaire

Le Trésorier

Mady LEGER

Annie BOSSI

Fabien DEGRANGE